

**Arrêté n°2024 – 160 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
de membres au conseil de gestion de l'UFR de Médecine**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024-143 relatif à l'élection partielle de membres au conseil de gestion de l'UFR de Médecine,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du jeudi 12 septembre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle de membres au conseil de gestion de l'UFR de Médecine.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège A – Professeurs et assimilés

Siège à pourvoir : 1

Inscrits : 9

Votants : 9

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 9

A obtenu :

Candidat	Suffrages obtenus
Christine PIETREMENT	9

Est déclaré élu :

Christine PIETREMENT

Collège B – Autres enseignants-chercheurs et assimilés

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 33

Votants : 5

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 5

Quotient électoral : 1

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Autres enseignants- chercheurs et assimilés	5	4	/	4

Sont déclarés élus :

Léon JAHDAUTI
Claire COUTUREAU
Stéphane SANCHEZ

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La doyenne de l'UFR de Médecine est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 15/09/2024  

Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 16/09/2024

Mis en ligne le : 16/09/2024